

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

## ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N ° 976

présenté par  
M. Breton

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur la possibilité d'abaisser l'âge d'annulation de la décote à 65 ans.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les femmes sont particulièrement touchées puisque selon le COR environ 20% des femmes attendent l'âge de la décote pour partir à taux plein soit à 67 ans (moitié moins pour les hommes). Les catégories populaires le sont aussi.

Cet amendement se propose de ramener l'âge de suppression de la décote à 65 ans.